

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX.

Convocation et affichage : 07/09/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

### **Objet : CONVENTION AVEC L'UTL POUR LE PRET DE LA SALLE MONTEBELLE**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'Université du Temps Libre Provence Durance d'un prêt de la salle Montebelle les jeudi de 16H00 à 20H30 afin d'assurer un cours de Tai chi.

Monsieur le Maire lit aux conseillers la convention relative à ce prêt de salle.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide la convention relative au prêt de la salle Montebelle à l'Université du Temps Libre Provence Durance.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 19 septembre 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS